



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/11057/Add.240  
17 janvier 1974  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu  
au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Syrie, le 16 janvier 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) Patrouille 42 [point 2431-2961 (coordonnées approximatives)] : Entre 7 h 35 1/ et 7 h 45 tir d'arme automatique par les forces israéliennes. Entre 13 h 34 et 13 h 42 tir de char par des forces non identifiées au sud-est de l'emplacement de la patrouille.

b) Patrouille 31 [point 2449-2952 (coordonnées approximatives)] : Entre 13 h 7 et 13 h 10 tir d'artillerie par les forces syriennes.

c) Patrouille 34 [point 2534-2937 (coordonnées approximatives)] : Entre 15 h 5 et 15 h 7 tir d'artillerie par les forces syriennes.

2. Plaintes des parties :

Une plainte a été reçue d'Israël selon laquelle le 16 janvier à 12 h 55 les forces syriennes auraient déclenché un tir nourri d'artillerie dans la région de Tell Ech Chams [point 2430-2950 (coordonnées approximatives)]/.

La plainte ci-dessus a été confirmée par les observateurs des Nations Unies bien que les heures ne concordent pas (voir par. 1 d) ci-dessus).

-----

1/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).